

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 12 mars 2018 à 19 h au 6400, avenue de Monkland à Montréal, sous la présidence de madame la mairesse Sue Montgomery, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;
 Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
 Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
 Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
 Christian Arseneault, conseiller du district de Loyola.

ainsi que :

Pierre Boutin, directeur des travaux publics;
 Sonia Gaudreault, directrice des sports, loisirs, culture et du développement social;
 Lucie Bédard, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
 Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement;
 Julie Faraldo-Boulet, secrétaire recherchiste.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA18 170052

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 mars 2018 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

RÉSOLUTION CA18 170053

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault



D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2018 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

- Sue Montgomery

Remercie la communauté iranienne qui a organisé un petit événement pour souligner le nouvel an iranien.

Rappelle que les citoyens peuvent communiquer avec elle par courriel et via sa page facebook publique.

Invite les citoyens à s'inscrire à l'infolettre citoyenne de l'arrondissement afin de rester informé de ce qui se passe dans l'arrondissement.

Indique avoir tenu deux cafés de la mairesse et mentionne que le prochain aura lieu le 25 mars 2018 dans un lieu à confirmer.

En lien avec le déneigement, mentionne que la Ville organise un post-mortem avec les représentants des services et les élus afin de voir quelles mesures peuvent être prises pour améliorer ce service.

Souligne que l'arrondissement a rejoint La route du lait et que tous les bâtiments appartenant à la Ville auront un lieu où les femmes pourront allaiter.

Indique que l'ancien cabinet du maire s'appelle désormais mairie de manière à rendre l'appellation plus neutre.

Présente les membres de son équipe : Catherine Lavarenne, attachée politique, Chamia Ben, responsable du soutien aux élus, et Daniel Sanger, chef de cabinet.

En lien avec le projet de la voie Camilien-Houde, rappelle que son parti a été élu avec comme programme le développement des modes de transport alternatifs et la réduction de la place de la voiture.

Souligne que le conseil municipal a adopté un Plan d'action sur l'itinérance 2018-2020 et précise que la Ville investira 7,8 M\$ pour lutter contre l'itinérance.

- Peter McQueen

A participé, le 26 février dernier, au Centre Cummings, à la consultation sur les besoins des aînés dans le cadre du Plan d'action pour les aînés, et se dit heureux de voir que le projet de bus 300 que Projet Montréal souhaite mettre sur pied répond aux besoins de plusieurs aînés.

Rappelle qu'une consultation citoyenne s'est tenue au parc Notre-Dame-de-Grâce afin notamment de déterminer où planter les arbres et l'emplacement des bacs. L'arrondissement pense à un projet créatif pour récupérer les troncs d'arbres dans le secteur du parc près de l'avenue Girouard et de la rue Sherbrooke.

Souligne le point 20.09, lequel prévoit une contribution financière de 21 000 \$ pour la réalisation des activités dans le cadre de La semaine des arts NDG.

Annonce la tenue prochaine de deux réunions avec le MTQ, l'une portant sur l'aménagement de la piste cyclable au bas de la falaise, le lundi le 26 mars au 75, place Georges-Étienne Cartier, et la seconde, concernant le comité Turcot à l'hôtel de ville de Westmount, le 28 mars 2018.

Souhaite une bonne fête de la St-Patrick et invite les citoyens à participer à la parade.



- Lionel Perez

En lien avec le Plan d'action pour les aînés, rappelle qu'il avait déposé une motion lors de la dernière séance et en donne le détail. Malgré le fait que la motion n'avait pas été adoptée, indique qu'une consultation supplémentaire à l'arrondissement avait été annoncée par la mairesse Montgomery et qu'une autre séance s'est tenue le 7 mars à Pierrefonds-Roxboro.

En lien avec le projet-pilote sur la voie Camilien-Houde, indique avoir inscrit une motion à l'ordre du jour, appuyée par M. Rotrand, afin de demander la tenue de consultation en amont de son implantation.

Souligne avoir inscrit une motion à l'ordre du jour pour reconnaître le fait que la Synagogue espagnole et portugaise célébrera ses 250 ans cette année et rappelle qu'il s'agit de la première synagogue fondée au Canada.

- Marvin Rotrand

Déposera une motion au conseil municipal du 26 mars pressant le gouvernement du Québec à emboîter le pas à l'Ontario et aux États-Unis pour obliger les chaînes de restaurants à afficher l'information nutritionnelle sur leurs menus.

Indique avoir écrit au comité exécutif afin qu'un comité de travail non partisan sur la mobilité soit créé. Ce comité devrait se pencher notamment sur l'aménagement urbain, le transport en commun et les voitures économiques.

En lien avec une requête des citoyens du Triangle, indique avoir écrit à la STM afin qu'elle analyse s'il est possible d'augmenter le service sur la ligne d'autobus 92. Il mentionne également avoir transmis une demande concernant la ligne d'autobus 11.

Rappelle qu'il y a un an, l'arrondissement adoptait une motion afin de s'opposer au redécoupage électoral et mentionne que la contestation juridique devrait être entendue sous peu à la Cour.

Souligne son objection quant au processus de commentaires des élus qui n'est pas équitable en termes de temps accordé à chacun d'eux.

- Christian Arseneault

En lien avec La Semaine des arts de NDG, mentionne que deux événements seront tenus dans le district de Loyola.

Rappelle qu'un nouveau terrain de soccer synthétique sera aménagé au parc Loyola et que l'arrondissement travaille sur la récupération d'une portion de l'avenue Fielding pour agrandir le parc. Il invite les citoyens à transmettre leurs idées pour les parcs de l'arrondissement.

Annonce le prochain café citoyen dans le district Loyola, lequel aura lieu ce samedi 17 mars à l'Oeufrier, sur l'avenue Somerled.

En lien avec le manque de transparence de l'administration décrié par certains dans le cadre du projet-pilote sur la voie Camilien-Houde, rappelle que réduire le trafic sur le mont Royal était inscrit noir sur blanc dans le programme de Projet Montréal.

- Magda Popeanu

Annonce que les sommes prévues à l'entente avec le gouvernement du Québec concernant le programme Accès Logis ont été versées à la Ville et rappelle que durant le mandat, l'administration s'est engagée à construire 6 000 logements sociaux et 6 000 logements abordables. Elle explique que la Ville permettra le remboursement de la taxe de mutation pour les familles en fonction de certains critères.

En lien avec le dossier de salubrité des logements, mentionne avoir été présente au début de la formation des nouveaux inspecteurs en bâtiment.

Souhaite une bonne année iranienne.

Rappelle que le 8 mars correspondait à la Journée des droits de la Femme et souligne que le conseil municipal, ainsi que le comité exécutif est paritaire.

Rappelle que le 21 mars correspond à l'anniversaire de la Déclaration contre la discrimination raciale.



Souhaite une bonne fête de la St-Patrick.

Indique qu'un tête à tête à Côte-des-Neiges se tiendra le 17 avril prochain.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

• Fatou Touré	À titre de présidente du CPE Notre-Dame-de-Grâce, demande un suivi concernant la demande de l'organisme pour le remboursement des frais de parc.
• Geneviève Polese	À titre de coordonatrice de Bienvenue à Notre-Dame-de-Grâce, explique la mission de l'organisme, le projet qu'il souhaite mettre sur pied et demande une rencontre avec l'arrondissement.
• Atena Barforoushi	Annonce la tenue d'un événement afin de faire connaître la fête de Norouz et présente le menu et les accessoires qu'elle a apportés.
• Neal Mukherjee	Demande quelles leçons les élus ont tirées des événements passés en matière de corruption et de quelle façon ils gèrent le fait que moins de la moitié de la population a voté lors des élections.
• Hossein Pourshafiey	Explique la fête de Norouz.
• Robin Edgar	Demande des précisions sur une publication facebook faite par M. McQueen.
• Michael Shafter	Déplore l'idée de la Ville de permettre aux cyclistes de ralentir aux arrêts plutôt que faire un arrêt complet et rappelle que certaines mesures peuvent être prises par les cyclistes pour augmenter leur visibilité en soirée.
• Alex Montagano	En lien avec une affirmation de M. Rotrand concernant la proposition de M. Copeman de le nommer à titre d'ombudsman conditionnellement à son retrait à titre de candidat, demande les raisons pour lesquelles il a attendu avant de le mentionner et quelles actions ont été prises.
• Caroline Orchard	Invite les élus à l'ouverture du refuge pour itinérants créé par l'organisme Le grand pas.
• Jocelyne Patole	Demande un suivi quant aux demandes des résidents du secteur du Triangle, notamment concernant le stationnement, le sens des rues et la collecte de déchets.
• Line Bonneau	Rappelle la pétition de 200 résidents de l'avenue Ridgewood demandant l'augmentation de la fréquence du service d'autobus sur cette avenue et demande des précisions notamment sur l'horaire d'été.
• Marius Serrao	Déplore la réglementation qui limite la présence de restaurants à une distance minimale de 25 mètres sur l'avenue Somerled.
• Marjaneh Pourmand	En lien avec les grands projets de construction dans l'arrondissement, suggère qu'un processus soit mis en place afin de limiter les désavantages liés à ceux-ci et demande si une compensation financière est possible pour les résidents du secteur concerné.
• Joël Coppieters	En lien avec la motion 65.01, explique l'impact de la fermeture de la voie Camilien-Houde sur le cimetière du Mont-Royal, notamment l'augmentation du trafic sur le chemin de la Forêt pour accéder au cimetière, et le passage des véhicules à travers le cimetière.
• James Klein	S'enquiert des mesures qui seront prises par l'arrondissement pour assurer la sécurité dans le secteur de l'école Iona, dont l'agrandissement entraînera une augmentation de la circulation.



• Marie-Hélène Bérubé	Indique que l'aménagement d'espaces de stationnement sur la rue Paré a entraîné le rétrécissement de l'entrée charretière permettant l'accès au stationnement, le rendant par le fait même non sécuritaire, et a éliminé l'endroit où les conteneurs à déchets étaient déposés.
• Anouk Laurent	Demande si un représentant de la Ville sera présent lors des auditions publiques sur le projet de loi 128 visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Peter McQueen Demande si les heures d'ouvertures de la bibliothèque Benny seront augmentées.
 - Marvin Rotrand En lien avec le développement du projet à la jonction des autoroutes 15 et 40, demande à Mme Popeanu si l'administration a une position par rapport à ce projet.
-

CORRESPONDANCE

Mme Geneviève Reeves dépose :

- un courriel du 26 février 2018 de M. Gérard Jean, maire de la municipalité de Lanoraie, concernant le programme de la *Conférence Drummondville III*;
 - la résolution CA18 29 0028 adoptée par le conseil d'arrondissement de Roxboro-Pierrefonds concernant l'événement *Une heure pour la terre 2018*.
-

RÉSOLUTION CA18 170054

CONTRAT - LES PAVAGES ULTRA INC. - RÉFECTION DE RUELLES

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Sue Montgomery

D'accorder à Les Pavages Ultra Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat au montant de 540 720,94 \$, taxes incluses, pour les travaux de réparation, planage et de revêtement bitumineux de chaussées, sur les différentes ruelles de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-18-AOP-TP-018.

D'autoriser une dépense à cette fin de 590 720,94 \$, comprenant les contingences au montant de 46 020,77 \$, taxes incluses, les incidences au montant de 50 000 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires.



D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, le cas échéant, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1187060001

RÉSOLUTION CA18 170055

CONTRAT - LOCATION GUAY- LOCATION RÉTROCAVEUSE AVEC OPÉRATEUR

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder à Location Guay (9154-6937 Québec inc.), le contrat pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur incluant entretien et accessoires, pour la plantation d'arbres et l'entretien des parcs de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

D'autoriser une dépense à cette fin de 63 727,19 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, le cas échéant, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1187413002

RÉSOLUTION CA18 170056

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - GR7 ARCHITECTURE - CENTRE LE MANOIR

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Sue Montgomery



D'accorder à GR7 Architecture, ayant obtenu le plus haut pointage, le contrat au montant de 242 890,44 \$, taxes incluses, pour la préparation des plans, du devis et de la surveillance des travaux dans le cadre du projet de réaménagement, de rénovation et de mise aux normes du gymnase et du dojo au centre Le Manoir aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro CDN-NDG-17-AOP-DAI-050. D'approuver un projet de convention à cette fin.

D'autoriser une dépense à cette fin de 265 885,44 \$, taxes incluses, comprenant, les contingences au montant de 31 681,36 \$, taxes incluses, les incidences au montant de 22 995 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1185302001

RÉSOLUTION CA18 170057

ENTENTE - FIRST CAPITAL ASSET MANAGEMENT ULC - 2615 À 2865, AVENUE VAN HORNE

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Sue Montgomery

D'approuver l'entente avec la compagnie *First Capital Asset Management ULC* pour la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures de services nécessaires à la réalisation d'un projet mixte (commercial - résidentiel) pour la propriété sise au 2615 à 2865, avenue Van Horne ainsi que l'aménagement d'une partie de la ruelle, selon les dispositions du *Règlement sur les ententes relatives à des projets municipaux* (08-013). L'estimé du coût total, taxes incluses, pour l'ensemble des travaux est estimé à 354 215,87 \$ incluant les contingences et les incidences.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1173558025

RÉSOLUTION CA18 170058

DÉPENSE - TRANSVAC MONTRÉAL-LAVAL INC. - CAMIONNAGE EN VRAC



Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser une dépense maximale de 75 000 \$, taxes incluses, à l'entreprise de courtage TRANSVRAC-Montréal-Laval inc. pour le camionnage en vrac de la terre et d'autres matériaux issus des opérations d'excavation sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour l'année 2018.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1187551003

RÉSOLUTION CA18 170059

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - PHILIPPINE BASKETBALL ASSOCIATION OF MONTREAL

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 9 500 \$, toutes taxes comprises si applicables, à l'organisme *Philippine Basketball Association of Montreal* (PBAM) pour soutenir la réalisation d'activités sportives auprès de l'ensemble de la communauté philippine de l'arrondissement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1187772004

RÉSOLUTION CA18 170060

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 11 ORGANISMES

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Christian Arseneault

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 5 250 \$.



Organisme	Justification	Montant et Donateur
<p>Association des locataires de l'Habitation de Terrebonne inc. 623-6350, rue de Terrebonne Montréal (Québec) H4B 2Z4</p> <p>a/s Mme Pierrette Nolet, secrétaire</p> <p>a/s Mme Linda Gouthro Wilson Présidente</p>	<p>Pour aider cette Association à organiser différentes activités socio-communautaires pour les résidents de cet immeuble.</p>	<p>TOTAL : 250 \$</p> <p>Sue Montgomery 125 \$ Christian Arseneault 125 \$</p>
<p>Centre de Bénévolat Côte-des-Neiges 4945, chemin de la Côte-des-Neiges Bureau 6 Montréal (Québec) H3V 1H5</p> <p>a/s Mme Patricia Lavigne, directrice</p> <p>a/s Mme Marie-Josée Wenger Présidente du CA</p>	<p>Afin de participer à la réussite de l'organisation du souper pour les bénévoles qui souligneront le 35^e anniversaire du Centre.</p>	<p>TOTAL : 450 \$</p> <p>Sue Montgomery 150 \$ Magda Popeanu 300 \$</p>
<p>Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce 5964, avenue Notre-Dame-de-Grâce Bureau 204 Montréal (Québec) H4A 1N1</p> <p>a/s Mme Halah Al-Ubaidi Directrice générale</p>	<p>Pour fournir notre aide et soutien aux bénévoles qui offre le service dans la clinique d'impôts pour les citoyens.</p>	<p>TOTAL : 250 \$</p> <p>Sue Montgomery 125 \$ Christian Arseneault 125 \$</p>
<p>Communauté hellénique du Grand Montréal Hellenic Community of Greater Montreal 5777, avenue Wilderton Montréal (Québec) H3S 2V7</p> <p>a/s M. Nicolas Pagonis, président</p>	<p>Pour favoriser la réalisation des festivités de la Fête nationale de la Grèce,</p>	<p>TOTAL : 400 \$</p> <p>Magda Popeanu 400 \$</p>
<p>Agudath Israël de Montréal inc. 100-2195, avenue Ekers Montréal (Québec) H3S 1C6</p> <p>a/s M. Fred Pfeiffer, président</p>	<p>Pour la réussite de la cérémonie « Brûler le pain » dans le cadre de la fête de la Pâque juive.</p>	<p>TOTAL : 1 000 \$</p> <p>Lionel Perez 1 000 \$</p>
<p>La Jeunesse D'Agudath Israël Pirchei Agudath Israel 100-2195, avenue Ekers Montréal (Québec) H3S 1C6</p> <p>a/s Rabbi Yossi Treisser, président</p>	<p>Pour le programme annuel des activités de cette organisation.</p>	<p>TOTAL : 1 000 \$</p> <p>Lionel Perez 1 000 \$</p>
<p>Congrégation Shomrim Laboker 5150, avenue Plamondon Montréal (Québec) H3W 1G1</p> <p>a/s Monsieur Norman Simon</p>	<p>Pour la coexistence des Canadiens concernant le 5^e rassemblement interconfessionnel annuel (« Canadians for Coexistence for the 5th Annual Interfaith Gathering ») le 24 mai 2018.</p>	<p>TOTAL : 300 \$</p> <p>Marvin Rotrand 150 \$ Lionel Perez 150 \$</p>



Association Philippine-canadienne artistes du Québec <i>Filipino Canadian Artists Association of Québec</i> 2525, boulevard Cavendish Bureau 219 Montréal (Québec) H4B 2Y6 a/s Mme Michelle Vargas Lao Présidente	Pour permettre la réalisation des activités de cette association.	TOTAL : 200 \$ Marvin Rotrand 200 \$
Le Club des Femmes de Couleur / The Coloured Women's Club 1068, avenue d'Oxford Montréal (Québec) H4A 2X4 a/s Mme Rachel Simon, présidente	Pour soutenir cette organisation dans ses activités annuelles.	TOTAL : 500 \$ Sue Montgomery 100 \$ Marvin Rotrand 200 \$ Magda Popeanu 200 \$
La Promenade des arts NDG NDG Arts Walk 2319, avenue de Hampton, bureau 1 Montréal (Québec) H4A 2K5 a/s Mme Yvette Salinas Coordonnatrice de La Promenade des arts NDG Chèque au fiduciaire: Dépôt Alimentaire NDG	Pour soutenir les activités organisées par la Promenade des arts NDG dans le cadre de la Semaine des arts de NDG le 25 août 2018 dont le fiduciaire est le Dépôt alimentaire NDG.	TOTAL : 500 \$ Sue Montgomery 125 \$ Peter McQueen 250 \$ Christian Arseneault 125 \$
Fondation du complexe de santé Reine Elizabeth 2100, avenue Marlowe, bureau 331 Montréal (Québec) H4A 3L5 a/s Mme Rosemary Nolan Allmand	Pour la mise à neuf de la salle d'attente de la Super-clinique qui sera renommée en l'honneur de M. Warren Allmand.	TOTAL : 400 \$ Sue Montgomery 100 \$ Peter McQueen 200 \$ Christian Arseneault 100 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1185265006

RÉSOLUTION CA18 170061

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - REGROUPEMENT DES ÉCO-QUARTIERS - PATROUILLE VERTE 2018

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

D'octroyer une contribution financière maximale de 6 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers en appui au projet de la patrouille verte pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1184535003



RÉSOLUTION CA18 170062

**CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE –
LA SEMAINE DES ARTS**

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser la signature d'une convention de contribution financière à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme La Semaine des Arts pour la réalisation des activités dans le cadre de La Semaine des Arts NDG et le versement d'une contribution financière non récurrente de 21 000 \$, toutes taxes comprises si applicables.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1187772010

RÉSOLUTION CA18 170063

**LISTES DES RUES : PRR-1-2018 - PRR-2-2018 - PCPR-2018 - PRCPR-2018 -
RESEP-1-2018 - RESEP-2-2018**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Christian Arseneault

D'approuver, dans le cadre du « Programme de réfection routière du réseau local » PRR-1-2018 (rues locales), PRR-2-2018 (rues locales), du « Programme complémentaire de planage-revêtement » PCPR-2018 (rues locales), du « Programme de réhabilitation de chaussée par planage-revêtement » PRCPR-2018 (rues locales) et de « Remplacements des entrées de service d'eau en plomb » RESEP-1-2018 et RESEP-2-2018 (rues locales), les listes des rues visées par les travaux de réfection des chaussées et des trottoirs, incluant les changements des entrées de services d'eau en plomb, ainsi que des travaux seulement de remplacement des entrées de service d'eau en plomb sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1185153001



RÉSOLUTION CA18 170064

ORDONNANCES - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - MARS, AVRIL ET MAI 2018

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 12 mars 2018 » joint au sommaire décisionnel, et édicter les ordonnances numéros OCA18 17008, OCA18 17009 et OCA18 17010 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1187772011

RÉSOLUTION CA18 170065

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA18 17295

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Sue Montgomery

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA18 17295 modifiant le *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3) en lien avec, notamment, les nuisances relatives aux chantiers de construction, les montants des amendes et abrogeant l'ordonnance OCA10 17010 (B-3).

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1173558057

RÉSOLUTION CA18 170066

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA18 17296

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault



D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA18 17296 modifiant le *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisée à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (R.R.V.M. c. C-11) afin d'ajouter une condition à l'octroi d'une dérogation à l'interdiction de convertir et actualiser certaines dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1173558056

RÉSOLUTION CA18 170067

TRANSMISSION AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RCG 09-023

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Sue Montgomery

De demander au conseil d'agglomération d'adopter un règlement modifiant le *Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains immeubles commerciaux* (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur du Triangle (les rues Buchan et Paré).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1183558008

RÉSOLUTION CA18 170068

PIIA - 2645, AVENUE VAN HORNE

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver les plans, conformément au titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) conformément aux critères énoncés aux articles 38 à 41 du projet particulier PP-93, pour la construction d'un nouveau bâtiment pour la propriété située aux 2645 avenue Van Horne, tel que présenté sur les plans joints en annexe A et B, réalisés par Le Groupe Marchand - Architecture et Design, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, 19 février 2018, joints en annexe (demande de permis 3001361695).

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



40.05 1183558004

RÉSOLUTION CA18 170069

RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-103

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter, tel que soumise, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017), le second projet de résolution approuvant le projet particulier visant à permettre l'usage « carburant » pour la propriété issue de l'unification des propriétés situées aux 5405 et 5431, chemin de la Côte-des-Neiges.

CHAPITRE I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire tel qu'il est illustré sur le plan de l'annexe A.

CHAPITRE II AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition du bâtiment situé au 5431, chemin de la Côte-des-Neiges ainsi que l'occupation du terrain et du bâtiment aux fins de l'usage « carburant » sont autorisées aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À cette fin, il est notamment permis de déroger à l'article 40, au paragraphe 1° de l'article 228 et aux articles 434, 441 et 442 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III CONDITIONS

SECTION I CONDITIONS APPLICABLES À LA DÉMOLITION

4. La démolition du bâtiment situé au 5431, chemin de la Côte-des-Neiges est autorisée. La démolition du bâtiment n'entraîne pas l'obligation de démolir la marquise et les postes d'essence.

5. La demande de certificat d'autorisation de démolition doit être déposée en même temps que la demande de permis de construction visant la transformation du bâtiment et l'aménagement du terrain ainsi que la demande de certificat d'occupation pour l'usage « carburant ».



6. Les travaux de démolition doivent débuter dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution devient nulle et sans effet.

7. Préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition, un plan de réutilisation ou de gestion des déchets de démolition doit être déposé.

8. Dans les 6 mois suivant la fin des travaux de démolition, le terrain doit être décontaminé, remblayé, nivelé et, aux endroits illustrés sur le plan P-3 de l'annexe B, gazonné.

9. Une garantie bancaire de 100 000 \$ doit être déposée préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition afin d'assurer le respect de la condition de l'article 8. La garantie doit être maintenue en vigueur jusqu'à ce que l'aménagement paysager soit complété.

SECTION II TAUX D'IMPLANTATION

10. Le taux d'implantation minimal est de 20 %.

SECTION III AFFICHAGE

11. Une seule enseigne au sol d'une hauteur maximale de 5,5 m est autorisée.

12. La superficie maximale d'enseigne est de :

- 1° 7 m² sur le bâtiment;
- 2° 8 m² pour une enseigne au sol.

13. Une enseigne éclairée artificiellement par translucidité grâce à une source de lumière placée à l'intérieur de l'enseigne et à une paroi translucide n'est pas autorisée, sauf si elle est formée de lettres détachées ou de symboles graphiques. L'utilisation du tube néon est interdite.

14. Lorsqu'une enseigne comporte un dispositif d'éclairage, l'éclairage doit être orienté vers le bas et la dispersion lumineuse doit se limiter à la surface de l'enseigne.

SECTION IV AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS

15. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager comprenant un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des arbres qui seront plantés.

16. Les travaux d'aménagement paysager prévus à la présente résolution doivent être complétés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction.

17. Aucun équipement de type transformateur sur socle (TSS) ou d'étagère extérieur ne doit être visible d'une voie ou d'un espace public.



SECTION V AUTRES CONDITIONS

18. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan de gestion des déchets comprenant les éléments suivants :

- 1° la quantité hebdomadaire de matières résiduelles produites;
- 2° les méthodes utilisées pour la gestion des matières résiduelles (déchets, recyclage, compostage);
- 3° les espaces intérieurs qui sont destinés à trier et entreposer les matières résiduelles (ex. : conteneurs, bacs, salle réfrigérée, salle ventilée, compacteurs, etc.);
- 4° les espaces extérieurs utilisés le jour de la collecte et la méthode utilisée pour le déplacement des matières résiduelles (entrée et sortie du bâtiment);
- 5° la méthode d'entretien de ces espaces extérieurs;
- 6° la méthode de collecte privée ou publique;
- 7° s'il y a lieu, la circulation des véhicules de collecte sur le terrain et la fréquence des collectes.

19. Au moins une borne de recharge électrique doit être aménagée.

20. Un maximum de quatre pompes à essence est autorisé. Les pompes à essence sont autorisées uniquement à l'emplacement identifié sur les plans de l'annexe B.

SECTION VI CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

21. Toute demande de permis de construction visant la transformation du bâtiment et l'aménagement du terrain ainsi que toute demande de permis d'enseigne sont assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), selon les critères qui y sont prévus et les objectifs et critères additionnels suivants :

Objectifs

- 1° assurer l'intégration des travaux de transformation ou des nouvelles constructions à l'environnement existant;
- 2° accroître la présence de la végétation sur le site;
- 3° créer des espaces à l'échelle humaine.

Critères

- 1° l'aménagement paysager doit être conçu de façon à limiter les surfaces minéralisées et maximiser la couverture végétale;
- 2° une enseigne ne doit pas porter atteinte à l'intégrité physique d'une construction ou du terrain;
- 3° l'impact visuel d'une enseigne ne doit pas dominer ou porter un quelconque ombrage à une caractéristique architecturale, paysagère ou naturelle de son environnement;
- 4° le traitement, la localisation et les dimensions de l'enseigne doivent s'harmoniser avec l'architecture de la construction et du paysage et contribuer à leur mise en valeur;



5° l'alignement de construction, l'implantation au sol, la composition volumétrique et le traitement architectural d'une construction ainsi que l'aménagement des espaces libres doivent respecter les principes et le caractère général des constructions et des aménagements extérieurs illustrés sur les plans de l'annexe B.

ANNEXE A

Territoire d'application

ANNEXE B

Plans P-1 à P-7

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1173558049

RÉSOLUTION CA18 170070

DÉPÔT - CERTIFICAT DE TENUE DE REGISTRE - RCA18 17293

Mme Geneviève Reeves dépose le certificat des résultats à la suite de la tenue d'un registre concernant le *Règlement RCA18 17293 autorisant un emprunt de 7 239 000 \$ pour des travaux de réfection et de protection d'immeubles à l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce*.

60.01 1184570003

RÉSOLUTION CA18 170071

DÉPÔT - DOSSIERS DÉCISIONNELS - JANVIER 2018

Mme Sue Montgomery dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2018.

60.02 1184535002

RÉSOLUTION CA18 170072

MOTION - VOIE CAMILLEN-HOUDE

ATTENDU QUE la voie Camillien-Houde est empruntée par environ 12 000 véhicules par jour selon une étude commandée par Vélo-Québec en 2014, en plus de nombreux cyclistes;



ATTENDU QUE la fermeture de la voie entraînera une pression supplémentaire sur le réseau viaire des arrondissements avoisinants, où circulent également de nombreux cyclistes, sans qu'aucune étude d'impact sur la circulation n'ait été faite et qu'aucune mesure de mitigation n'ait été annoncée;

ATTENDU QUE les aménagements annoncés ne permettent pas de pallier aux enjeux de sécurité connus que provoque la cohabitation difficile des différents usagers de la route dans ce secteur;

ATTENDU QUE la fermeture complète de la voie réduira l'accès des usagers du parc du Mont-Royal selon leur localisation, créant une perception de division géographique chez les Montréalais;

ATTENDU QUE le projet pilote soulève le mécontentement d'une part importante de la population montréalaise comme en témoignent les 22 000 signataires (en date du 23 février 2018) d'une pétition contre le projet pilote;

ATTENDU QUE même l'organisme les Amis de la montagne, un partenaire incontournable dans la gouvernance du parc du Mont-Royal, n'a pas pu se prononcer sur la proposition de l'administration de fermer la voie Camillien-Houde;

ATTENDU QUE cette décision doit plutôt être prise en s'appuyant sur une vision globale des impacts sur l'ensemble du territoire montréalais et des arrondissements avoisinants;

ATTENDU QU'une consultation publique en amont du projet pilote permettra aux Montréalais et aux usagers du parc de proposer des moyens d'améliorer la sécurité de la voie Camillien-Houde et de réduire le transit véhiculaire sans pour autant réduire l'accès au parc.

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

Que la Ville de Montréal effectue une étude d'impact, avant la mise en place du projet pilote, sur l'effet du détournement de la circulation véhiculaire dans les arrondissements mitoyens et sur les enjeux de sécurité qu'aurait la fermeture de la voie Camillien-Houde.

Que la Ville de Montréal mandate l'Office de consultation publique de Montréal afin qu'il tienne une consultation publique en amont du projet pilote de la fermeture de la voie Camillien-Houde.

Un débat s'engage.

EN AMENDEMENT

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu



De remplacer les deux derniers paragraphes de la proposition principale par ce qui suit :

Que la Ville de Montréal continue l'étude d'impact, déjà amorcée à l'heure actuelle et qu'elle poursuive l'étude pendant toute la durée du projet-pilote afin d'évaluer l'effet de la réduction du transit sur la circulation dans les arrondissements mitoyens.

Que la Ville de Montréal s'engage à appliquer les meilleures pratiques en matière d'aménagement, et évalue leur efficacité sur les comportements et la sécurité des usagers.

Que l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce fasse confiance à la Ville de Montréal dans l'élaboration d'un projet-pilote.

Que la Ville de Montréal mandate l'Office de consultation publique de Montréal afin qu'il tienne une consultation publique en amont et pendant la durée du projet pilote visant à réduire le transit sur la voie Camillien-Houde.

À 22 h 10, à la demande du conseiller Lionel Perez, la mairesse d'arrondissement suspend la séance.

À 22 h 15, la mairesse d'arrondissement annonce la reprise des travaux.

EN SOUS-AMENDEMENT

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Peter McQueen

De retirer le troisième paragraphe de la proposition d'amendement.

L'AMENDEMENT ET LE SOUS-AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE SONT ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.01 1183571005

RÉSOLUTION CA18 170073

MOTION - 250^e ANNIVERSAIRE - SYNAGOGUE SPANISH & PORTUGUESE SHEARITH ISRAËL

ATTENDU QUE la première communauté organisée pratiquant le judaïsme au Canada s'est établie à Montréal dès 1768 en formant la Congrégation Shearith Israël, composée d'immigrants et de descendants d'origine espagnole et portugaise;



ATTENDU QUE la Congrégation Shearith Israël a érigé en 1777 à l'angle des rues St-James et Notre-Dame à Montréal la Synagogue *Spanish & Portuguese*, établissant ainsi la première synagogue au Canada et le premier lieu de culte non catholique au Québec;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a reconnu en 1970 la contribution significative de la Synagogue *Spanish & Portuguese Shearith Israël* en créant une collection de documents relatant son histoire auprès de Bibliothèque et Archives Canada;

ATTENDU QUE Montréal est la ville canadienne qui, proportionnellement à sa population, a accueilli le plus de survivants de l'Holocauste après la Seconde Guerre mondiale, ce qui en fait aujourd'hui le second plus grand foyer juif au Canada avec environ 90 000 pratiquants;

ATTENDU QUE la Synagogue *Spanish & Portuguese Shearith Israël* regroupe aujourd'hui plus de 700 familles d'origines diverses; Irak, Maroc, Liban, Égypte, Tunisie, Éthiopie et bien d'autres, et qu'elle a évolué d'un lieu de culte anglophone à un lieu faisant une place importante au français, affirmant ainsi son bilinguisme;

ATTENDU QUE l'Administration municipale a adopté la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale le 21 mars 1989, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion le 22 mars 2004, la Charte montréalaise des droits et responsabilités le 20 juin 2005 et la Déclaration de Montréal sur le Vivre ensemble le 11 juin 2015;

ATTENDU QUE la communauté juive a contribué aux succès économique, culturel, institutionnel et universitaire de Montréal et du Québec;

ATTENDU QUE la Synagogue *Spanish & Portuguese Shearith Israël* est située dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand
Sue Montgomery

Que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce souligne le 250^e anniversaire de l'établissement de la Congrégation Shearith Israël à Montréal et félicite la Synagogue *Spanish & Portuguese* pour son leadership historique favorisant le dialogue, la tolérance et la coopération entre les communautés juives et la société montréalaise et québécoise.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.02 1184570004



L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 22 h 25.

Sue Montgomery
La mairesse d'arrondissement

Geneviève Reeves
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA18 170052 à CA18 170073 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

